

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf. : CL/JR/IT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 15 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le VINGT-DEUX JUIN à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Et

hors de la présence de Monsieur le Maire pour les questions n° 11 / 12 / 15 / 16 / 17 présidées par Monsieur Jean-Pierre COULON Premier Adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON pour les questions n° 1 à 7 et n° 10)

Christian DEMUYNCK (à Corinne DEROO) - **Jocelyne MICHAUX** (à Marie-Charles LALY)

Guy CAMBRELENG (à Marie-Christine MORETTI) - **Sophie CORDIER** (à Marc DANNEELS)

Louis-Armand DE BEJARRY (à Maryse GABET) - **Maryse GABET** (à Louis-Armand DE BEJARRY)

Les pouvoirs de : Louis-Armand DE BEJARRY et de Maryse GABET ne peuvent être pris en compte

EXCUSES :

ABSENT(S) :

Louis-Armand DE BEJARRY

Maryse GABET

Michèle GRAS (absente pour les questions n° 1 à 7)

Sylvie ZATAR (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n°15)

Christine SAVAUX (absente pour la question n° 23)

Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour la question n° 27)

Naëlle TAJDIRT (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 36)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 30 : Rapport annuel 2014 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (C.C.A.P.H)

Vu l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Considérant que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dite « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », notamment son article 46, impose aux communes de plus de 5 000 habitants, la mise en place d'une Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.C.A.P.H), composée de représentants de la Commune, d'associations d'usagers et de personnes handicapées et définit ses missions, notamment :

- l'établissement du bilan de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et l'élaboration de propositions de nature à améliorer l'accessibilité,
- l'organisation d'un recensement de l'offre des logements accessibles.

Considérant que la C.C.A.P.H de MAUBEUGE a été créée par délibération n° 54 du 23 mai 2008 et que sa nouvelle composition a été fixée par délibération n°72 du 20 juin 2014.

Par ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la communication du rapport annuel 2014 établi par la C.C.A.P.H.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

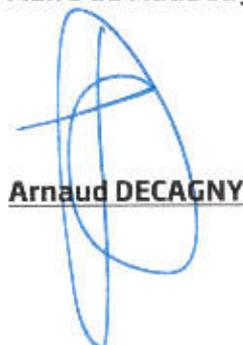
- Prend acte de la communication du rapport annuel 2014 établi par la C.C.A.P.H. Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY





**COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES
(C.C.A.P.H.)**

**RAPPORT ANNUEL
2014**

Conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 dite « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », la Ville de MAUBEUGE a installé le 11 mai 2010, la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées – CCAPH.

Cette commission est composée de représentants de la Ville, de la DDTM, d'associations d'usagers, d'associations du handicap et de personnes qualifiées.

En coordination avec la CIAPH, Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, la CCAPH recherche les améliorations et aménagements à apporter afin de rendre accessibles les ERP, la voirie, l'espace public, les loisirs, la culture et le sport.

Elle tient compte des propositions et suggestions émises par les membres.

Pour l'année 2014,

Des élections municipales ayant eu lieu, la Commission Communale a été renommée (pièce en annexe).

- La ligne budgétaire de 300.000 € a été reconduite afin de réaliser des travaux de mise en accessibilité dans certains ERP.

- Une convention avec l'association Sourdmédia a été conclue (handicap auditif). La ville de Maubeuge apporte son appui à cette association qui souhaitait, par le fait du nombre de demandeurs, s'implanter sur Maubeuge et ses environs afin d'offrir une aide logistique aux usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne pour leurs soucis administratifs avec les institutions, appui dans leurs recherches diverses (internet et téléphoniques), soutien devant les problèmes rencontrés du fait de leur handicap. Plusieurs antennes sur le Nord, la première permanence s'est déroulée le mercredi 1^{er} octobre (un bureau a été mis à disposition avec téléphone et accès internet pour les permanences qui ont lieu tous les 1ers mercredi de chaque mois).

- Aménagement des extérieurs du Centre Départementalisé de Tennis.

- Aménagement des locaux sportifs du boulodrome et des sanitaires attenants.

- Aménagement de l'ancienne Hostellerie du Parc Zoologique en salle pédagogique accessible.

- Travaux en cours (avec mise en accessibilité) : reconstruction de la salle des Fêtes de S/Bois, construction de l'Espace Multi-Accueil Boulevard Lamartine, construction du groupe Scolaire + crèche Mabuse, aménagement intérieur Eglise St Pierre-St Paul (+ boucles d'induction magnétique avec amplificateur).

- Soutien de l'opération « brioches »

- Sensibilisation des commerçants par la Ville de Maubeuge et sa référente Commerce et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise en accessibilité de leur commerce.

- Réalisation de 19 places de stationnement PSH sur les 28 demandées, dont 5 places de civisme, 1 demande retirée, 2 demandes techniquement irréalisables et 2 non abouties car le domaine public n'appartenait pas à la ville, organismes concernés contactés.

Le reste des demandes est encore à l'étude.

Perspectives 2015

- Equipement de l'accueil de l'Hôtel de Ville, service Etat-Civil, d'un système amplificateur de conversations (livraison mars 2015)

- Equipement en vue de la Salle Sthrau, Le Manège, la Luna et la Maison Folies de boucles d'induction magnétique avec amplificateur.
- Ascenseur Espace Sculfort (salle du haut et cantine scolaire)
- Aménagement d'une place PSH par quartier aux abords des écoles
- Transformation de l'annexe du Conservatoire et restauration de la Salle Sthrau avec accessibilité.
- Aménagement des sanitaires pour l'accessibilité dans les salles des fêtes de Douzies et Faubourg de Mons.
- Cheminement traversant le centre ville à l'étude afin de rendre un maximum d'accessibilité (trottoir gauche)
- Aménagement du parking de l'école du Pont-Allant et arrêt de bus.
- Place PSH aux abords de la gare avec cheminement et bandes podotactiles.
- Semaine du Handicap – soutien logistique aux associations – journée de sensibilisation auprès des commerçants à l'accessibilité de leur enseigne.
- Présentation de l'Ad'Apt – Agenda d'Accessibilité Programmé sur 3 ans.